



Informations communales

Sortie des retraités

La traditionnelle sortie des retraités aura lieu le vendredi 28 août 2020. Les invitations seront envoyées aux personnes concernées en temps voulu.

Procès-verbal de l'assemblée municipale du 9 décembre 2019

Conformément à l'article 62 du Règlement d'organisation, le procès-verbal a été déposé publiquement durant 20 jours (7 au 26 janvier 2020). Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le Conseil municipal l'a approuvé lors de sa séance du 10 février 2020.

Règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations

Publication selon l'article 45 de l'Ordonnance sur les communes.

Le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations adopté par l'assemblée municipale du 9 décembre 2019 est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Il peut être consulté au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Règlement sur les émoluments

Publication selon l'article 45 de l'Ordonnance sur les communes.

Le règlement sur les émoluments adopté par l'assemblée municipale du 9 décembre 2019 est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Il peut être consulté au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Passeport-vacances

Comme chaque année, la commune subventionnera le passeport vacances à raison de Fr. 10.--/enfant de la commune qui participera aux activités.

Le Fuet, le 19 février 2020
Conseil municipal